

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 6 février 2014 portant désignation des
membres du conseil d'administration et des vice-
présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement
supérieur**

A.Gt 13-07-2016

M.B. 23-09-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Vu l'arrêté du 6 février 2014 du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur;

Sur proposition du Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 février 2014 du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'ARES, les mots «Mme Marianne COESSENS (Haute Ecole de Bruxelles, Pôle de Bruxelles, Communauté française); suppléant M. Denis DUFRANE (Haute Ecole en Hainaut, Pôle Hainuyer, Communauté française)» sont remplacés par les mots «M. Denis DUFRANE (Haute Ecole en Hainaut, Pôle Hainuyer, Communauté française): suppléant M. Giovanni SUTERA (Haute Ecole Charlemagne, Pôle Liège, Communauté française)».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2016.

Article 3. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 juillet 2016.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-C. MARCOURT